



## Avis public d'élection

Municipalité de Nantes

Date du scrutin 2022-03-20

Par cet avis public, Ali Mohammed Ayachi, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller du district numéro 2

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 28 janvier au 11 février 2022

### Horaire

Lundi	De 9 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Mardi	De 9 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Mercredi	De 9 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Jeudi	De 9 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Vendredi	De 9 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00

**Attention : le vendredi 11 février 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 20 mars 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 13 mars 2022**

### Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance - COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 27 février 2022 et le mercredi 9 mars 2022 vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 9 mars 2022

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 1er mars 2022

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5). SM-1 (21-04)

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, art. 99  
*Règlement sur le vote par correspondance*, art. 5

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 18 mars 2022 à 16h30.

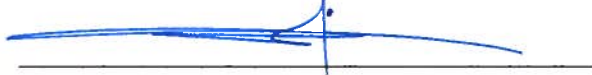
Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mélissa Laplante
6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Cathy Champagne
7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

<b>Président d'élection</b> Adresse 1244, rue Principale Nantes (Québec) G0Y 1G0 Téléphone 819-547-3655	<b>Adjointe ou adjoint</b> Adresse 1244, rue Principale Nantes (Québec) G0Y 1G0 Téléphone 819-547-3655
---	--

#### Signature

Donné à Nantes , le 5 janvier 2022



Président d'élection

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022, l'avis public concernant le avis public d'élection de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 :00.

*En foi de quoi*, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022 à 16 :00.



Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et secrétaire trésorier